



Retranscription du point de presse du Président du comité de suivi de la Résolution 1946

(Abidjan, le 13 décembre 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Mesdames et messieurs bonjour, merci d'être présents à ce point de presse qui sera animé par M. Simon Munzu. Il est directeur de la division des droits de l'homme mais il va animer ce point de presse en tant que président d'un comité technique que l'ONUCI a mis sur pied pour assurer le suivi d'une résolution très importante mais qui apparemment est passée inaperçue. Elle a été adoptée à quinze jours à peu près du premier tour de l'élection présidentielle. Il s'agit de la résolution 1946 du 15 octobre. Je pense qu'on vous a distribué la résolution. M. Munzu va commenter les raisons de la mise sur pied du comité technique ainsi que le mandat de ce comité technique. Monsieur Munzu est également le directeur de la Division des droits de l'homme. Il va faire une petite introduction et prendre vos questions aussi bien sur le suivi de la résolution que sur d'éventuelles questions concernant l'ONUCI de manière plus générale. Monsieur Munzu, vous avez la parole.

Simon Munzu (Directeur de la Division des droits de l'Homme et Président du comité technique du suivi de la Résolution 1946) : Merci Hamadoun. Mesdames et messieurs. Le Conseil de sécurité a décidé, par la résolution 1946 (2010) du 15 octobre 2010, de proroger jusqu'au 30 avril 2011 les mesures concernant les armes, les opérations financières et les voyages imposées initialement par la résolution 1572 du 15 novembre 2004. Suite à la publication des résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, et au regard de la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis cette date, le Conseil de sécurité, comme vous le savez, a réitéré la pertinence ainsi que l'effectivité de ces mesures dans une déclaration à la presse rendue publique le 8 décembre 2010. Aux termes de cette déclaration, je cite: « *Les membres du Conseil déplorent la suspension des médias non gouvernementaux en Côte d'Ivoire. Ils rappellent qu'il est essentiel que tous les Ivoiriens jouissent d'un plein accès à une information pluraliste et diversifiée dans les médias, et exhortent les autorités ivoiriennes à rétablir immédiatement un accès équitable aux médias d'État, ainsi que le requiert le paragraphe 7 de la résolution 1933 (2010).*

Les membres du Conseil réitèrent la volonté du Conseil de sécurité d'imposer des mesures ciblées contre les personnes qui tentent de menacer le processus de paix, entravent l'action de l'ONUCI et d'autres acteurs internationaux ou

commettent de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que le requiert le paragraphe 6 de la résolution 1946 (2010).

Les membres du Conseil appellent toutes les parties à coopérer pleinement aux opérations de l'ONUCI et à assurer sa liberté de mouvement. Ils réaffirment leur soutien aux activités de l'ONUCI visant à faire avancer le processus de paix ivoirien jusqu'à son aboutissement complet ».

Aujourd'hui, il s'agit de s'assurer, le cas échéant, de la mise en œuvre effective des mesures ainsi envisagées par la résolution 1946 (2010) et par la déclaration à laquelle je viens de faire allusion. Pour cela, il est mis en place au sein de l'ONUCI, un **Comité de suivi de la résolution 1946 (2010)**.

Ce Comité a pour mission de, premièrement, documenter tous les incidents, comportements, actes, décisions et autres agissements constitutifs d'entraves au processus de paix, d'obstructions au travail de l'ONUCI ou d'autres acteurs internationaux intervenant dans le processus de paix, de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris l'accès équitable des populations aux médias d'état, d'incitation à la haine et à la violence, et ce comité doit également identifier les auteurs. Le comité a, en plus pour mission, de proposer des mesures concrètes à prendre, y compris l'imposition des sanctions ciblées et immédiates. Nous en appelons donc à tous les ivoiriens d'éviter les différents comportements cités plus haut, permettant ainsi au pays de poursuivre sa marche vers la paix et vers une sortie définitive de cette crise qui n'a que trop duré. Dans le cas contraire, le Comité ainsi créé fera son travail, rien que son travail.

HT : Merci Simon. Nous allons mettre ce texte à votre disposition. On verra aussi la version anglaise tout à l'heure. Simon est prêt à répondre à vos questions aussi bien en français qu'en anglais. Je vous prierai de vous identifier en donnant votre nom et l'organe de presse que vous représentez à ce point de presse.

Fortuné Kouassi (Associated Press) : Je voudrais vous poser une question au titre de directeur de la division des Droits de l'Homme de l'ONUCI si vous me le permettez. Quelle est le point de la situation des droits de l'homme ici en Côte d'Ivoire depuis le second tour ? Je voudrais savoir aussi combien de morts y a-t-il eu ici en Côte d'Ivoire depuis le deuxième tour jusqu'au jour d'aujourd'hui, monsieur Simon. Merci.

SM : Vous suivez l'actualité comme nous et certainement que vous lisez les différents articles de presse qui font état de la recrudescence de violations graves des droits de l'homme dans certains endroits du pays depuis le second tour. Mais comme vous le savez, à la division des droits de l'homme et à l'ONUCI, en général, nous ne nous aventurons pas à sortir des informations sur les faits que nous n'avons pas encore vérifiés et confirmés. Ce que je peux vous dire à ce stade, c'est que l'ensemble du personnel de la division des droits de l'homme renforcé par les collègues d'autres divisions de l'ONUCI est actuellement sur le terrain à travers l'ensemble du pays où nous

sommes en train de collecter justement des informations sur des violations dont on a connaissance. Suivant nos modalités habituelles de travail, le moment venu, certainement que le public connaîtra les résultats de ce travail.

Jérôme Ndri (Le Mandat): *J'ai deux petites préoccupations. Après votre exposé, je voudrais savoir, aujourd'hui la RTI diffuse des documentaires et récemment, avant-hier, on a eu un documentaire sur le Rwanda qui parlait un peu du génocide rwandais. Comment les casques bleus se sont comportés au Rwanda. Vous qui énumérez certains cas ici, est-ce que vous avez interpellé la RTI sur ces cas de génocide qui préparent l'esprit des gens à un génocide ? Est-ce que vous avez interpellé les autorités ivoiriennes sur ce genre de cas ? C'est ma première préoccupation. On vient juste d'apprendre, avant de venir ici, qu'il y a eu un incident au Golf. Il y a eu des échanges de tirs au Golf. Est-ce que vous êtes informés ? Si vous êtes informés, qu'est-ce qui s'est exactement passé au Golf ?*

SM : Concernant votre première question, comme vous le savez c'est depuis plus de 10 ans que les événements du Rwanda ont eu lieu comme vous le savez. Ils ont fait l'objet de plusieurs enquêtes initiées aussi bien par les Nations Unies que par certains états membres des Nations Unies mais qui ont initié cette enquête en leur propre nom. Les résultats de ces enquêtes y compris le rôle que les casques bleus « auraient » joué ont été étalés et sont connus de tous. Il ne m'appartient donc pas de revenir sur tout cela. En ce qui concerne l'émission à laquelle vous faites allusion, nous laissons aux ivoiriens de juger si c'est opportun en ce moment ou si on devrait s'atteler à chercher des solutions réelles aux problèmes réels auxquels la nation ivoirienne est confrontée et s'il est opportun de faire ce genre de diversion. Pour nous, c'est une diversion. Nous pensons qu'on devrait se limiter à la recherche de solutions réelles aux problèmes réels auxquels la Cote d'Ivoire est confrontée ce jour ci. Parlant de l'esprit de génocide, je n'irai pas aussi loin que vous. Nous n'affirmons pas que l'on soit en train de préparer un génocide en Cote d'Ivoire. Mais nous prenons effectivement l'exemple du Rwanda pour remarquer comme vous, le rôle néfaste que les médias y compris les médias d'Etat ont joué en ce qui concerne la planification et l'exécution du génocide du Rwanda. Nous profitons donc pour dire que nous espérons qu'on n'ait pas à faire face à une telle situation en Cote d'Ivoire. Nous n'y sommes pas encore, nous souhaitons ne pas y aller mais pour ne pas y aller, il faudrait effectivement que ceux qui ont la responsabilité de gérer les médias d'Etat prennent soin de ne pas les utiliser à un tel dessein. Cela dit, la documentation à laquelle j'ai fait allusion concernant le travail du comité de suivi va évidemment s'étendre sur tous les comportements, tous les agissements y compris l'utilisation qui est faite aujourd'hui des médias d'Etat ainsi que des medias privés éventuellement.

HT : Quant à l'incident nous n'en sommes pas informés. C'est vous qui m'informez. Mais on verra si on peut avoir davantage d'informations.

François Konan (Le Nouveau réveil) : *J'ai une préoccupation. On a l'impression que la situation en Côte d'Ivoire est entrain de s'enliser. Et par rapport au mandat de l'ONUCI, est ce que vous avez la capacité en dehors de tout ce qui est entrain de se faire du point de vue diplomatique, du point de vue politique etc, d'imposer ce que vous avez-vous-même certifié dans les urnes? Est-ce que à la longue on ne risque pas de retomber dans le passé avec une situation d'un pays en partition, avec deux parties, un nord et le sud.*

SM : Je vous rappelle que l'ONUCI est ici pour accompagner les Ivoiriens dans le processus de sortie de crise. Telle reste notre mission, il n'y a rien d'autre. Et nous accompagnons les Ivoiriens dans toutes les phases de ce processus. Aussi bien les phases faciles que des phases difficiles. Donc l'ONUCI reste et continue dans ses activités à accompagner les Ivoiriens y compris au stade actuel où se trouve le processus. Cela dit, vous savez aussi bien que moi qu'au niveau régional, sous régional, international et même dans certains milieux nationaux, les différentes personnes concernées au plus haut niveau sont entrain de discuter pour trouver une solution à la situation actuelle, tenant compte effectivement de la volonté que les Ivoiriens ont exprimé le 28 novembre.

Evelyne Aka (AFP): *Sur un quotidien ce matin, on a vu qu'il y a certains endroits qui ont été déclarés zones rouges pour l'ONUCI et la Force Licorne. Est-ce que cela ne va pas contre la liberté de mouvement imposée par le Conseil de sécurité ?*

SM : A mon niveau je ne suis pas au courant de la déclaration de zones rouges. A ce que je sache, l'ONUCI tout comme Licorne, ont la liberté de mouvement à travers l'ensemble du territoire ivoirien et je ne suis pas au courant qu'il existe des zones qui nous soit exclues de manière disons officielle. Que certaines personnes, certains individus cherchent à entraver nos mouvements et à refuser l'accès du personnel de l'ONUCI, à tel ou tel endroit à un moment spécifique, cela peut arriver mais, c'est justement cela qu'on voudrait éviter. A notre connaissance, il n'y a pas de zone qui soit interdite, ni à l'ONUCI, ni à Licorne.

HT : Quelque soit les difficultés que nous rencontrons, nous avons plusieurs étapes pour chercher une solution. La première, c'est le dialogue. Si cette étape ne marche pas, nous en prendrons acte et nous ferons alors ce que le comité a été établi pour faire. Comme vous l'avait dit Simon, le comité fera son travail et tout son travail, rien que son travail.

JN: *Je reviens pour une préoccupation, le Général Mangou, lors d'une tournée dans les casernes, a demandé aux Forces impartiales de rester véritablement impartiale. Quels commentaires faites-vous de ces propos ? Est-ce à dire que vous n'êtes pas véritablement impartiales comme on l'indique ?*

SM : D'abord nous n'avons pas de commentaires à faire sur ces propos. Mais si on devait faire des commentaires, c'est plutôt au Général Mangou que vous

devriez poser la question pour savoir en quoi l'ONUCI et les forces de l'ONUCI sont partiales. Sinon nos forces sont impartiales, comme l'ensemble de la mission. Et nous entendons le demeurer.

KF : Excusez-moi, il y a une expression qui revient assez souvent dans vos propos. L'ONU fera son travail, rien que son travail. À trois reprises, j'ai entendu cela. J'aimerais, s'il vous plait, bien savoir ce que vous entendez par l'ONU fera son travail rien que son travail ?

SM : D'abord une correction, si vous me le permettez. On a dit le comité de suivi fera son travail et rien que son travail. Le travail en question se décline par les deux ou trois éléments que je vous avais donnés. Et nous entendons poursuivre nos activités par rapport à cette mission qui nous a été assigné.

HT : Si vous n'avez plus de question, merci de votre présence.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-20235107
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>